

RÉUNION DU 3 AVRIL 2025

Le 3 avril 2025, le Conseil Municipal de SAULCET s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, ouverte au public, sous la présidence de Carole KOLLER, Maire, et suite à la convocation du 24 mars 2025

Présents : BOUGARET Dominique, BREGOUGNON Michel, CABURET Danièle, EUGENE Ludwig, JALLET Solène, KOLLER Carole, LANDOZ Irène, LUSTIERE Anthony, MODE Jean-Paul, THOMAS PETIT Sabine, RAY François, SADOT David.

Procuration(s) : Mr FAVIER Sébastien donne procuration à Mr SADOT David

Excusé(es) : Mr FAVIER Sébastien

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame CABURET Danièle

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2025 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Mr RAY François arrive à 19h25, n'a donc pas pris part au vote des trois premières délibérations portant sur les votes du budget

2 – Budget annexe Assainissement – Vote du budget primitif 2025

<u>OBJET</u> : Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2025 Réf : 250403-014
--

Le conseil municipal examine le B.P. 2025 du budget annexe Assainissement présenté par Mme le Maire.

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section fonctionnement comme suit :

- en recettes et en dépenses 94 381.42 € pour la section fonctionnement

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section investissement comme suit :

- en recettes et en dépenses 47 698.54 € pour la section investissement

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention : le budget primitif annexe « Assainissement » est approuvé par l'assemblée.

3 – Budget annexe bar restaurant – Vote du budget Primitif 2025

<u>OBJET</u> : Budget annexe Bar Restaurant - Vote du Budget Primitif 2025 Réf : 250403-015
--

Le conseil municipal examine le B.P. 2025 du budget annexe Bar Restaurant présenté par Mme le Maire.

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section fonctionnement comme suit :

- en recettes et en dépenses à 27 559.97 € pour la section fonctionnement

Ces prévisions budgétaires s'équilibrent pour la section investissement comme suit :

- en recettes et en dépenses à 0 € pour la section investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention : le budget annexe « bar restaurant » est approuvé par l'assemblée.

4- Budget principal Commune – Vote du budget primitif 2025

OBJET : Budget Principal Commune - Vote du Budget Primitif 2025
Réf : 250403-016

EN ATTENTE JUSQU'AU 14 AVRIL 2025 (date prochain conseil municipal)

5- Budget commune – Attribution de subvention aux associations 2025

OBJET : Budget Principal Commune- Attribution de subvention aux associations 2025
Réf : 250403-017

Mme le Maire rappelle aux conseillers le détail des subventions versées en 2024

Associations de la commune			Associations hors commune		
	2024	2025		2024	2025
Union Sportive Saulcet / Le Theil	300	300	Dél. Dép. Education Nat.	50	50
Fleur de l'Age	300	300	Croix Rouge	50	50
Comité des fêtes	300	300	Amicale des Pompiers	50	50
Saulcet Gym	300	300	Les Fins Palais	50	50
Société de chasse	300	300	Donneurs de sang	50	50
C.A.T.M.- A.P.G et Veuves	300	300	Croqueurs de pommes	50	50
Football Club Vétérans	50	50	Comité cantonal du souvenir	50	50
Tir aux Pigeons d'Argile du Val d'Allier	0	300			
Saulcet Patrimoines	300	300			
TOTAL Commune	2150	2450		350	350

Mme le Maire soumet au vote l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025,

Soit un total de 2800 € de subventions à verser en 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025.

6 – Budget principal Commune – Vote des taux des impositions

OBJET : Budget Principal Commune - Vote des taux des impositions 2025
Réf : 250403-018

EN ATTENTE JUSQU'AU 14 AVRIL 2025 (date prochain conseil municipal)

7 – Modification des rythmes scolaires des écoles publiques de l'Allier

OBJET : Inspection académique –Modification des rythmes scolaires
des écoles publiques de l'Allier – Campagne 2 – Année scolaire 2025/2026
Réf. : 250403-019

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours

Vu le décret n°2020-632 du 25/05/2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2024-2025

Considérant l'avis des enseignants, favorables à la semaine des 4 jours ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

Emet un avis favorable à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des 4 jours avec durée hebdomadaire de la scolarité à l'école élémentaire fixée à 24H, comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h55-12h00 13h30-16h25

8- Plan de financement voirie Montifaud annule et remplace la délibération n°240319-025

OBJET : Plan de financement travaux voirie – rue de Montifaud (Réf)
Annule et remplace la délibération 240319-025
Réf : 250403-020

Madame le Maire signale que conformément aux informations données par le service du Département, des devis ont été réactualisés concernant les travaux situés rue de Montifaud prévus en 2024 et non réalisés à ce jour.

Au vu de la proposition retenue, avec l'entreprise ADN, la dépense nécessaire s'élève à **63 873.00 €HT** soit **76 647.60 €TTC**.

Compte tenu de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles de bénéficier d'une subvention :

- **Département** au titre des **amendes de police**, pour la partie mise en sécurité : élargissement, assainissement (busage) et cheminement piéton
- **Département** au titre du **dispositif voirie** sur la globalité du devis
- **Région** pour une partie de l'aménagement chemin piétonnier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité** la réalisation de ce programme de travaux de voirie avec le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous et **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible de la part du Département et de la Région.

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	SUBVENTIONS		Part communale sur la globalité
Travaux voirie partie basse	7 005,00	76 647,60	DEPARTEMENT dispositif voirie 30% sur la globalité	align="right">19 161,90€	align="right">20 675,10€
Couche de roulement voirie	7 014,00				
Sous total travaux voiries	23 439,00				
Elargissement partie intermédiaire	1 1084,00		Amendes de police - élargissement et chemin piétonnier 40 % sur 40 434.00 €	16 173,60€	
Aménagement chemin piétonnier	29 350,00		REGION – partie de l'aménagement chemin piétonnier 30 % sur 26 208,00€	7 862,40€	
Sous total élargissement et chemin piétonnier	40 434,00				
TOTAL	63 873,00€	76 647,60€		43 197.90€	20 675.10€

9 - Matériel des services techniques : autorisation de vente

OBJET : Vente de matériel

Réf. : 250403-021

La commune possède du matériel dont elle n'a plus l'utilité, notamment un tractopelle de marque CASE 580 SR dont le moteur a été remplacé en 2021.

Il sera donc proposé à la vente.

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à 12 voix pour, 0 voix contre, 1 voix abstention

- **DECIDE** de procéder à la vente du bien suivant pour un montant qui ne sera pas inférieur à 18 000€

Tractopelle n° d'inventaire 087

Moteur neuf N° d'inventaire 158

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce tractopelle

- **Dite** que l'acquéreur prendra possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur.

- **Dite** que la recette est inscrite au budget de l'année en cours

Renseignements complémentaires

Suite à l'inflation générale, notre budget de fonctionnement doit faire face à des dépenses qui augmentent et des recettes qui diminuent (cout de l'énergie, augmentation de toutes les charges sociales et des contributions, denrées alimentaires) afin de trouver un équilibre, nous réfléchissons sur l'éventualité de procéder à une légère augmentation de nos taxes.

La délibération n° 250403-016 portant sur le vote du budget sera représentée lors de la prochaine séance
La délibération n°250403-018 portant sur le vote des trois taxes sera représentée lors de la prochaine séance

Un courrier d'une étude notariale nous informe de la vente d'une petite parcelle située à Nancy, pour savoir si nous souhaitons nous positionner, l'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

Un Saulcétois nous a fait part du très mauvais état de nos accotements situés sur la D115, portion qui doit être entretenue par le département, une demande leur a été adressée, en espérant vivement qu'une intervention aura lieu très rapidement, compte tenu de la dangerosité. Malheureusement cette situation a occasionné des dégâts matériels sur les roues de son véhicule.

Notre mairie a été destinataire d'un courrier des services de la préfecture nous informant que sur la période de 2016 à 2020, des travaux de conformités pour les personnes à mobilités réduites, devaient être réalisés dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmé sur cette période par l'Ad'ap. Force est de constater que ce calendrier n'a pas été respecté et de ce fait nous oblige à envisager ces travaux sous peine de sanction pécuniaire forfaitaire de 1500 à 2500 € en application de l'article L.165-6 du code de la construction et de l'habitation.

Une demande du domaine Jallet Sadot nous a été adressée afin de réaliser des aménagements sur la place des Cailles. Pour ce faire, une enquête publique sera nécessaire et programmée prochainement en même temps que le dossier concernant le lieu-dit « Chillot ».

Une intervention doit avoir lieu le 4 avril 2025 afin d'éradiquer des chenilles concessionnaires dans les trois pins place du bourg, la société Boutonnet en collaboration avec la société SAVEF qui met son télescopique a disposition de la commune pour réaliser cette mission, le tout dans le respect de toutes les consignes de sécurité.

Une proposition de solliciter et d'envisager un partenariat sous forme de convention avec la société colas afin de mettre en œuvre des travaux d'entretien dans le secteur au-dessus de la Grand Rue.

Levée de séance 20h27

